

# Solaire en Nord

Information à l'attention des particuliers

## Volet 1 — Vous reconnaissez cette situation ?

Certains démarcheurs profitent de l'engouement pour le solaire pour piéger des particuliers. Voici comment ce schéma se déroule, étape par étape.

**1** **Le démarchage non sollicité**  
Un commercial vous contacte sans que vous l'ayez sollicité, souvent à domicile, parfois le soir. Il insiste sur une "offre limitée dans le temps" ou un "dispositif de l'État à ne pas manquer".

**2** **La promesse trop belle**  
"Zéro reste à charge", "l'État paie tout", "vous allez gagner de l'argent grâce à votre installation". Attention : une installation solaire sérieuse ne promet jamais un gain immédiat sans investissement réel.

**3** **La signature sous pression**  
On vous pousse à signer le jour même, sans vous laisser le temps de comparer ou de demander un deuxième avis. Parmi les documents signés : un contrat de crédit que vous n'avez pas toujours bien identifié comme tel.

**4** **Les travaux qui n'aboutissent pas**  
Rien n'est installé, ou l'installation est partielle, défectueuse, non raccordée au réseau. La société devient difficile à joindre, puis disparaît, parfois en liquidation judiciaire.

**5** **La banque qui réclame**  
Une banque vous contacte pour des mensualités de crédit, pour une installation qui ne fonctionne pas, voire n'existe pas. Vous n'avez pas le sentiment d'avoir contracté ce crédit, ou vous ignorez son montant réel.

**Le vrai photovoltaïque ne se vend pas comme ça.**

*Si vous vous reconnaissez dans ce schéma, voici ce qu'il faut savoir.*

## ☑ Volet 2 — Vous n'êtes pas sans recours

### **Vous n'êtes pas seul**



Ce type d'arnaque a touché des milliers de foyers à travers toute la France. Des procédures judiciaires aboutissent. Des victimes récupèrent leur argent, même plusieurs années après.

### **La banque peut être tenue responsable**



Lorsque le financement a été débloqué malgré des anomalies importantes (travaux inexistant, installation inachevée, documents irréguliers...), la responsabilité de la banque peut parfois être discutée devant les tribunaux. Des particuliers ont obtenu des décisions favorables, y compris plusieurs années après.

### **Il n'est pas trop tard**



Même si vous payez des mensualités depuis des années. Même si la société de travaux a fermé. Les délais légaux pour agir sont plus longs que vous ne le pensez. Des recours ont abouti pour des contrats signés 5, 6, 7 ans plus tôt.

### **Première étape : ne signez rien de nouveau**



Certains vous proposeront des « *arrangements* » ou des rachats de crédit. Avant d'accepter quoi que ce soit, obtenez un avis indépendant. Rien ne vous engage à la hâte.

## Pour aller plus loin

○ [solaire-en-nord.fr](http://solaire-en-nord.fr) — Arnaquomètre et conseils pour des installations sérieuses



Pour toute question juridique, rapprochez-vous d'un avocat spécialisé en droit de la consommation

*Ce document est édité par Solaire en Nord dans le cadre de sa mission d'information et de protection des particuliers.*